



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Extrait de la séance du mardi 9 Mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars à 19 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale, conformément aux dispositions de l'article 9 de Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

**Etaient présents** : Sylvie OUTURQUIN, Thomas JULIEN, David ROLAND, Isabelle BOULEY, Frédéric COMAT, Jean-Marc GROSSMANN, Bernard LESAVRE, Valérie VAILLER et Patrice FERRERO.

**Absents excusés** : Eric BOITTIN et Géraldine COMTE.

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du 19 janvier 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal accepte de retirer le point 5 : approbation modification des statuts du syndicat mixte des Eaux du Nord de MACON (SMENM) et de rajouter le point suivant : retrait délibération concernant le contrat de prestations de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie prenant en compte les remarques de la préfecture.

## **1) FINANCES :**

### **1) Compte administratif 2020 (commune) :**

Il est présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint et adopté à l'unanimité des présents. Il fait apparaître un excédent en investissement de 49 858.15 € et un excédent de fonctionnement de 40 087.76 €.

### **2) Compte de gestion 2020 (commune) :**

Le compte de gestion « commune » du percepteur est jugé conforme aux écritures de la commune est approuvé à l'unanimité des présents.

### **3) Affectation des résultats :**

Après avoir entendu le compte administratif « commune » 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter les résultats comme suit (avec reports 2019) :

+241 934 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté » (section fonctionnement recettes) avec reprise de l'excédent de +212 973,40 € de l'année précédente et 11 126 € au compte 1068 (section investissement Recettes).

+ 8 226 € au compte 001 « Solde exécution investissement reporté » (section investissement recettes) avec reprise du déficit de – 41 631,90 € de l'année précédente.

#### **4) Subventions aux associations 2021 :**

Le Conseil Municipal décide de maintenir comme suit les subventions aux Associations pour l'exercice 2021 :

A.D.M.R.	700
Amicale	350
Festi Val de Mouge	300
CHART'BO	350
Coop. Scolaire SENNECE CP, CE1, CE2	172
Coop. Scolaire CHARBONNIERES	0
Cté Départ. Anciens combattants	18
DDEN LUGNY	15
Sang et Vie Val de Saône	100
CCAS Animations	300
Amis de l'Ecole (R.P.I.)	170
Conscrits	80
Société chasse	30
P.E.P. 71	20
Foyer rural	350
Divers (attribution ultérieure sur décision CM)	300
Charbonnières Patrimoine	0
Total	3 255

La somme de 3 255 € (trois mille deux cent cinquante-cinq euros) sera inscrite au Budget 2021 à l'article 6574.

#### **5) Convention-cadre avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale :**

Le Maire rappelle les champs d'intervention du Centre de Gestion (obligatoires, facultatives, spécifiques).

Le centre de Gestion de Saône et Loire propose donc l'utilisation d'une convention-cadre définissant les modalités de fonctionnement et les cotisations propres à chacune des missions.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette convention-cadre avec le Centre de Gestion 71.

#### 6) Tarifs concessions cimetière et cavurnes :

Vu l'article de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 publiée au journal officiel du 30 décembre 2020, Madame le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs des concessions comme suit :

Les tarifs des concessions dans le cimetière communal (2 m2) :

Concession 15 ans	150 €
Concession 30 ans	300 €
Concession 50 ans	500 €

- La redevance de dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir à 30 €.
- Les redevances des cases du columbarium, chaque case pouvant contenir quatre urnes :

15 ans	540 €
30 ans	920 €

- L'ouverture d'une case à 30€.  
➤ De créer l'emplacement de 4 cavurnes (1 m2) et de fixer les tarifs comme suit :

Cavurne 15 ans	75 €
Cavurne 30 ans	150 €
Cavurne 50 ans	250 €

#### 7) Retrait de la délibération 3/2021 /Contrat de prestations de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie prenant en compte les remarques de la Préfecture.

Madame le Maire donne lecture du projet de prestation pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie sur la commune proposé par la SUEZ EAU France (Intégrant une campagne de mesure des débits et pression sur la durée du contrat comme attendu par le SDIS 71). Le Conseil Municipal décide par mesure de sécurité de faire vérifier les poteaux et bouches d'incendie de la commune et autorise le Maire à signer un contrat de prestation de services d'une durée de 3 ans à compter de la signature du contrat par les deux parties (SUEZ Eau France et la commune de Charbonnières), pour un montant de 825,00 € H.T, soit 990 € TTC (15 poteaux à 55,00 € H.T le poteau).

#### II) AMENAGEMENT :

##### 1) Déclaration d'aliéner (droit de préemption urbain) :

La commune a été avertie de la mutation de la parcelle B 852 avec maison, d'une superficie totale de 3068 m2, située 47 route de Mâcon, en zone UE où est institué le Droit de Préemption Urbain (DPU). Le Conseil Municipal décide de ne pas faire application de son droit de préemption.

**III) COMPTE-RENDUS des REUNIONS :**

**1) Réunion d'information sur la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) en vue de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - le 01/02/2021- Jean-Marc GROSSMANN :**

Présentation du projet d'évaluation du montant des charges transférées par les communes à MBA concernant la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). La GEPU est de fait déjà transférée à la compétence de MBA depuis le 01/01/2020. MBA collecte, transporte, stocke et traite les eaux pluviales urbaines (EPU) depuis cette date.

Eléments du système	Transféré à MBA	Reste à charge des communes
Réseaux	Pluvial enfoui, regards, branchements	Caniveaux, fossés, traversées
Grilles, Avaloirs	Fonds de grilles, tampons pleins	Grilles de surface
Ouvrages spécifiques	Poste de relèvements, etc...	
bassins	Surveillance hydraulique	Espaces verts , paysager

Pour Charbonnières, la carte du réseau des EP est remise par MBA.

Il est important de la vérifier au plus vite, car le linéaire de réseau est la base de calcul du montant de la charge transférée

Pour Charbonnières, classé en rural : curage réseaux tous les 20 ans, fonds de grilles et regards/avaloirs tous les 10 ans

Proposition de montant des charges transférées pour Charbonnières :

- Fonctionnement : 939 EUR HT
- Investissements : 1293 EUR HT
- Part ETP : 265 EUR HT
- Total 2497 EUR HT, soit 2944 EUR TTC ==> pour le budget 2021

Cette proposition devra être ensuite validée par la CLECT, avant de l'adresser aux communes pour l'approuver.

**2) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – 25/02/2021- Jean-Marc GROSSMANN :**

De 2005 à 2014, la compétence SDIS est exercée par la CAMVAL, avec retenue sur les attributions de compensations (AC) versées aux communes

De 2015 à 2020, cette compétence SDIS a été restituée aux communes

A partir de 2021, la compétence SDIS est retransférée à MBA, avec une retenue sur l'attribution de compensation (AC) versée à Charbonnières, proposée à 12 176 EUR pour 2021.

Ce rapport d'évaluation est adopté par la CLECT pour soumettre à l'approbation par les communes.

- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : la GEPU a été transférée à la compétence de MBA depuis le 01/01/2020. Un premier projet d'évaluation du montant des charges transférées par les communes à MBA avait été présenté aux communes le 1er Février 2021 : ce projet sera retravaillé pour une présentation ultérieure à la CLECT.

**3) SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD DE MACON- 28/01/2021- Thomas JULIEN :**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Mâcon, vu la loi NOTRe 2015-991 attribuant, à titre obligatoire, la compétence « eau » aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, a dû modifier ses statuts et se transformer en syndicat mixte. Il devient le « **Syndicat Mixte des Eaux du Nord de Mâcon** ».



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Extrait de la séance du mardi 9 Mars 2021**

Le contrat d'ingénierie passé en 2017 arrivant à son terme, a été renouvelé avec le cabinet MERLIN. Suite à l'accord-cadre conclu avec l'entreprise Potain en 2019, le Comité Syndical donne pouvoir au Président M Bernard DESPLAT pour signer un avenant. L'entreprise POTAIN aura donc en charge les travaux du programme 2021 pour un montant total de 668 000 € HT subventionnable par l'agence de l'eau RMC :

• Commune de Saint Martin Belle Roche route de Saint Jean » Phase 2	150 000 €
• Commune de Charbonnières/Saint Martin- « Réservoir la montagne »	68 000 €
• Commune de La Salle « antenne bourg »	22 000 €
• Commune de Saint Jean Le Prêche « la ferme galopin »	78 000 €
• Commune de Saint Martin Belle Roche « rue de la fontaine Berthillier »	155 000 €
• Commune de Saint Martin Belle Roche « rue du 11 novembre »	72 000 €
• Commune de Saint Albain - Maillage de sécurisation	123 000 €

**4) Conseil d'école- 04/02/2021- Isabelle BOULLEY :**

- Vote pour les horaires des écoles « temps scolaire » :  
Horaire de l'école de CHARBONNIERES : 8H40 11H40 13H25 16H25.
  
  - Projet & sortie de la classe de CHARBONNIERES :
    - Cycle aviron terminé pour la classe de Charbonnières, avec une belle séance finale de 2h et la traversée de la Saône. Quelques frayeurs à l'arrivée au bord de l'eau ... mais l'ensemble fut une réussite.
    - Cycle Tennis de Table annulé compte tenu des mesures sanitaires
    - Cycle Natation au centre aquatique de Mâcon à partir du 26 avril 2021.
    - Cross ELA à venir au collège de Lugny, en cas d'annulation de celui-ci les enfants feront leur propre cross à Charbonnières et chercheront des sponsors pour contribuer à cette action.
    - Permis internet en cours de réalisation
    - 2 projets de liaisons CM2 & 6eme : Une foire aux questions sera intégrée au petit guide des collégiens, ce guide déjà existant depuis l'année dernière sera complété cette année par les élèves de 6 ème qui témoigneront de leurs expériences.
    - « MOI JEUNE CITYOYEN », Rencontre avec la police au centre de Marbé un échange questions/ réponses
    - Inscription au défi éco système : 9 défis sont proposés et 3 doivent être réalisés par la classe pour gagner ce défi. Si c'est le cas l'ONG « électricité sans frontière » financera l'électrification d'une école dans le monde.
    - Une idée ? Collecte de recyclage d'objets électriques et électroniques.
- Questions diverses : Les masques (sollicitation potentielle de la Mairie pour fournir des masques supplémentaires, un mot sera passé aux parents pour que ceux-ci en prévoient pour leur enfant, mais des masques supplémentaires sont à prévoir).
- « Une maman demande à ce que les enfants qui prennent le bus soient identifiés et accompagnés. »
- Un père propose de faire un DON d'ordinateur de 2016. Emilie informe que l'école de Charbonnières n'en a pas besoin compte-tenu que son équipement est complet.



CONSEIL MUNICIPAL  
Extrait de la séance du mardi 9 Mars 2021

**Questions diverses :**

✓ **Notre Dame de Paris :**

Une collecte de chênes pour la reconstruction de Notre Dame a été lancée en France. Le Conseil Municipal avait proposé un chêne sur notre commune mais, l'organisation, très sollicitée, n'a pas retenu notre offre.

✓ **Subvention EFFILOGIS :**

La subvention attribuée pour la salle communale pour un montant de 26 447 € a été versée.

**[Prochain Conseil Municipal : Mardi 6 avril 2021 à 19h30.](#)**